

## **REGLEMENT de la RANDONNEE La TOMATE CONTRE la DYSTONIE**

**« Pour une randonnée en toute DECONTRACTION et en toute SECURITE »**

### **Préambule**

- Ce règlement est destiné aux participants inscrits à la randonnée et aux cyclotouristes externes qui participent à une étape de la randonnée.
- Tout participant doit être licencié à une fédération sportive pour la saison en cours.
- Le bureau de l'association La Tomate contre la Dystonie se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute inscription.
- Cette randonnée ne comporte pas de difficultés majeures ; toutefois la distance de certaines journées peut approcher 200 km et certaines portions du parcours sont vallonnées : ceci nécessite une **bonne condition physique et un bon entraînement de début de saison est requis.**

### **Principes de la randonnée**

- La randonnée se déroule selon les mêmes principes qu'une randonnée Audax
- La randonnée bénéficie d'un accompagnement de motards privés qui sécurisent la progression des cyclotouristes : traversée des agglomérations, priorité aux carrefours et aux ronds-points, doublement et croisement des véhicules motorisés.
- Un véhicule de l'organisation ouvre la route et assure le respect de l'itinéraire ; un véhicule assistance médicale et un minibus voiture balai et support au dépannage ferment la marche. .
- Des cyclotouristes, nommés capitaines de route, encadrent les autres participants de la randonnée : tête et queue de peloton et serre-files.
- Le parcours de chaque journée comprend plusieurs arrêts qui font l'objet de manifestations locales pour « La Tomate contre la Dystonie » tout en permettant aux cyclos de prendre collations et repas.
- Le CCLM, club en charge de la partie cyclo de la manifestation « La Tomate contre la Dystonie », en assure l'animation : respect des horaires de départ et d'arrivée des étapes, respect du règlement par les participants, désignation des capitaines de route, debriefing journalier...

### **Règles à respecter**

- Les cyclos roulent de façon groupée, en peloton, conduit par les capitaines de route.
- L'allure du peloton est contrôlée par les capitaines de route.
- Il n'est pas permis de dépasser les capitaines de route ou de rouler à la même hauteur.
- Pour leur sécurité et pour faciliter la circulation des véhicules, **les cyclos roulent par 2 de front.**
- Entre deux villes étapes, les cyclos évitent les dépassements entre eux. Toutefois, sur les portions vallonnées du parcours, les côtes peuvent être escaladées par chaque participant à sa propre allure, tout en restant derrière le capitaine de route ; le peloton se regroupe et se reforme dès le sommet de la côte franchi
- Les cyclotouristes qui ont des difficultés passagères, qui ne leur permettent pas de suivre l'allure du peloton, doivent prendre la voiture balai.
- Les cyclos suivent impérativement le **guidage GPS de la voiture ouvreuse qui seule fait autorité.**

Signature du participant :